



# **Organisation territoriale de l'APA sur prescription : la place des établissements thermaux**

## **Exemple du dispositif Prescimouv en GE.**

Journée de la Société française de Médecine Thermale

24 janvier 2025

*Dr Arielle Brunner*

## SOMMAIRE

1. Le dispositif Prescri'mouv
2. Activité physique adaptée en établissement thermal



Direction régionale  
et départementale  
de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale



PREScri'  
m@uv

*Bouger plus pour vivre mieux !*



## Cadre réglementaire

- 30 décembre 2016 : **décret n° 2016-1990 relatif aux conditions de dispensation** de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une **affection de longue durée\***
- 3 mars 2017 : **instruction interministérielle précisant les modalités pratiques d'application du décret dans les territoires**



En région Grand Est, l'ARS a rapidement souhaité structurer une offre d'APA avec l'aide de la DRAJES, de la Région et de l'Assurance Maladie (*dont RLAM*)

---

\* Décret modifié le 30 mars 2023 : élargissement maladies chroniques notamment

## Les objectifs de la démarche

- Rassurer le médecin et lui permettre d'orienter son patient vers une offre d'APA en toute sécurité
- Accompagner le patient vers une reprise d'activité physique et pérenniser sa pratique
- Faciliter la coordination entre les différents professionnels de la prise en charge (médecin traitant, enseignant APA ou MK, éducateur sportif ...)

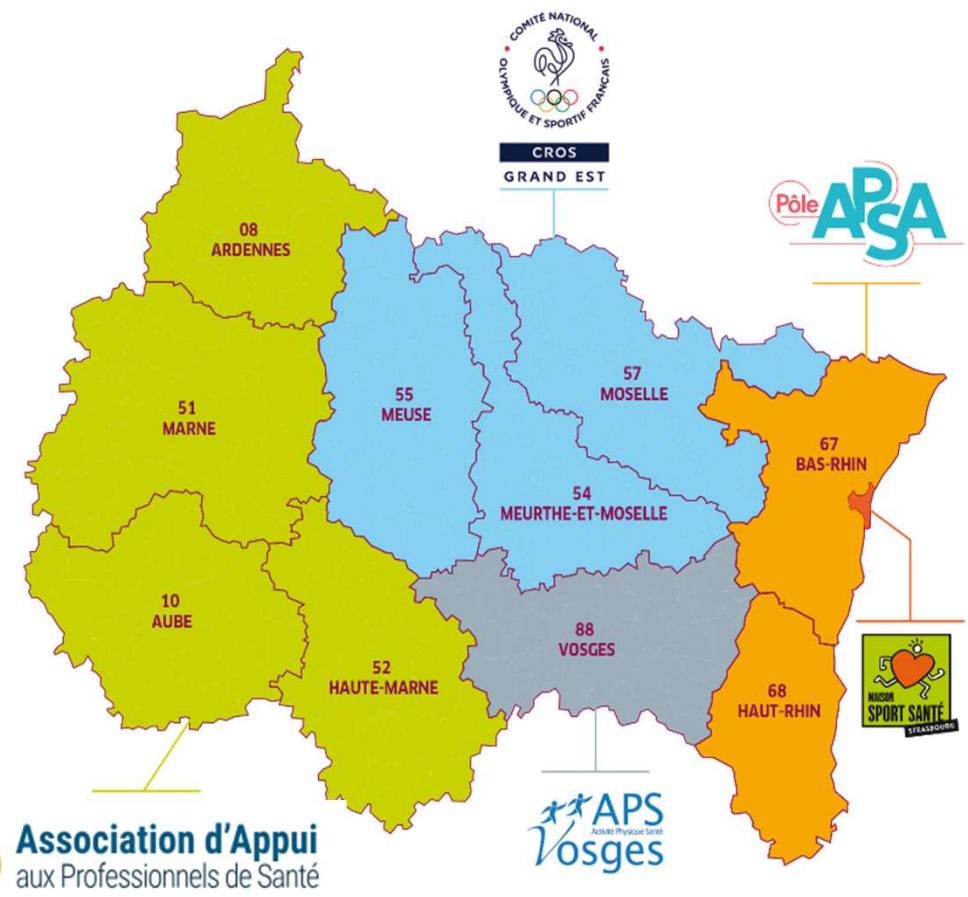


**Lancement du dispositif Prescri'mouv en octobre 2018**

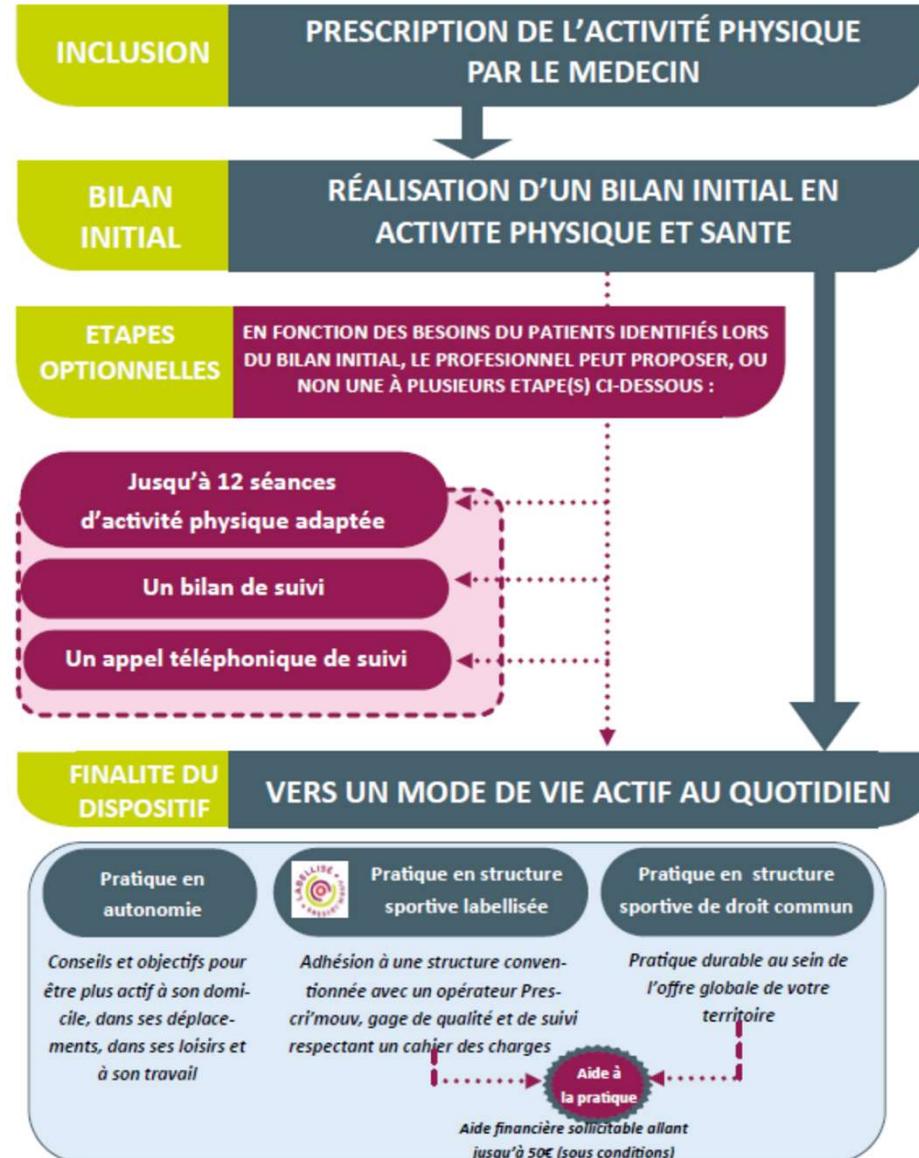
Le dispositif s'appuie sur 5 réseaux de professionnels de l'activité physique couvrant le Grand Est

Il concerne les patients atteints :

- d'une pathologie chronique (liste ALD) et/ou en situation d'obésité
- de troubles musculosquelettiques
- de troubles persistants à la suite d'un covid
- souffrant de limitations fonctionnelles modérées ou légères



## Comment ça marche ?



## Un numéro unique et un site internet dédié

EN SAVOIR PLUS  
**N° UNIQUE EN GRAND EST 03 52 62 64 37**  
**> prescrimouv-grandest.fr**

## Des outils à disposition des patients et des professionnels



## Une cartographie dynamique de l'offre en ligne



## Au 31 décembre 2023\*

- Depuis janvier 2019 **près de 22 000** patients ont pu bénéficier d'un accompagnement vers une reprise d'activité physique grâce à Prescri'mouv
- Une offre en activité physique de qualité et variée, malgré la persistance de zones blanches sur certains territoires généralement très ruraux
- Financement **de plus de 3,5 millions d'euros** (FIR ARS GE)

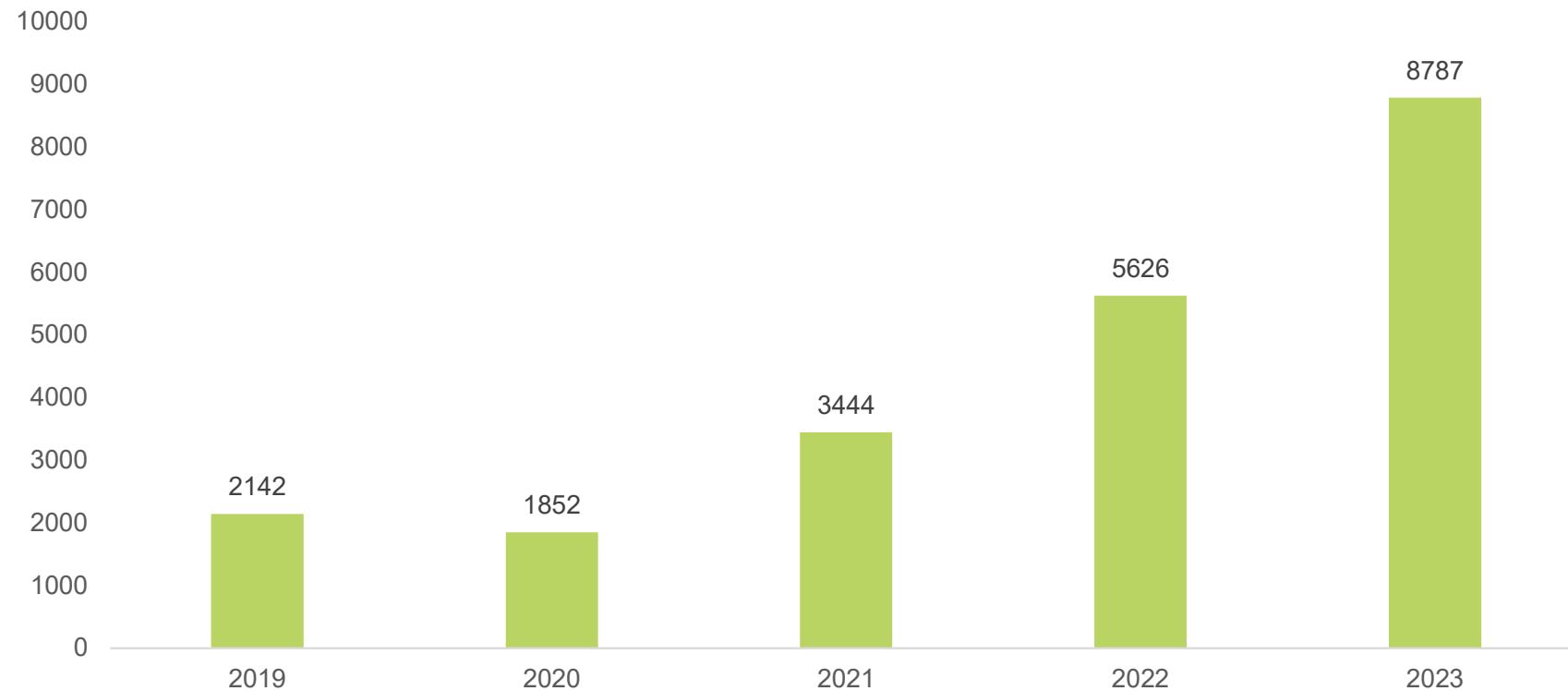
**256** professionnels de l'APA  
mobilisés

**330** structures et **1 454** créneaux  
labellisés

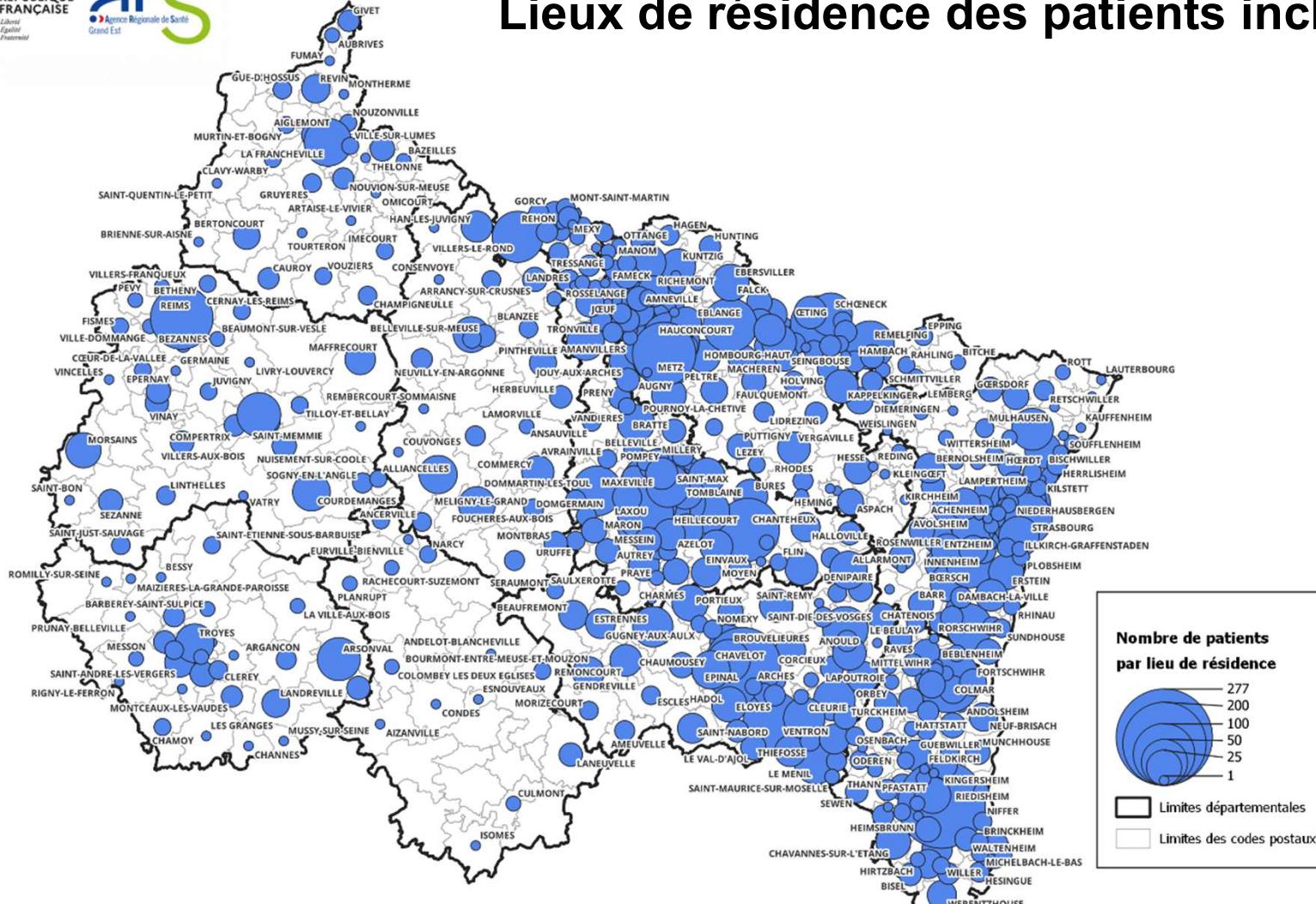
---

\* Les données 2024 seront disponibles d'ici fin mars 2025

## Evolution du nombre d'inclusions par an

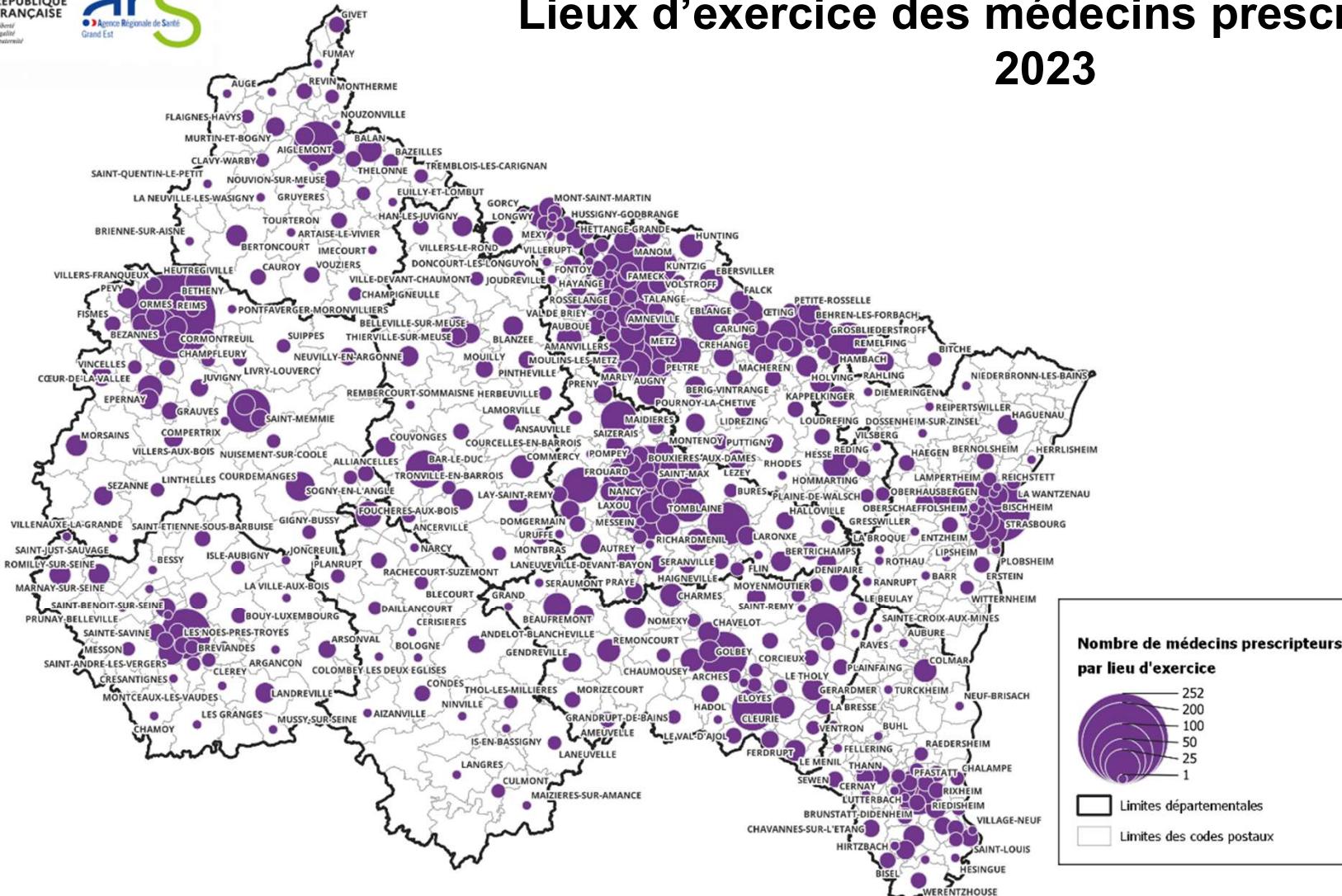


# Lieux de résidence des patients inclus en 2023



Source : ARS Grand Est - Base officielle codes postaux (DataGouv.fr) - Admin Express (IGN)  
Réalisation : ARS Grand Est / DQPI / DAES - avec QGIS - janvier 2025

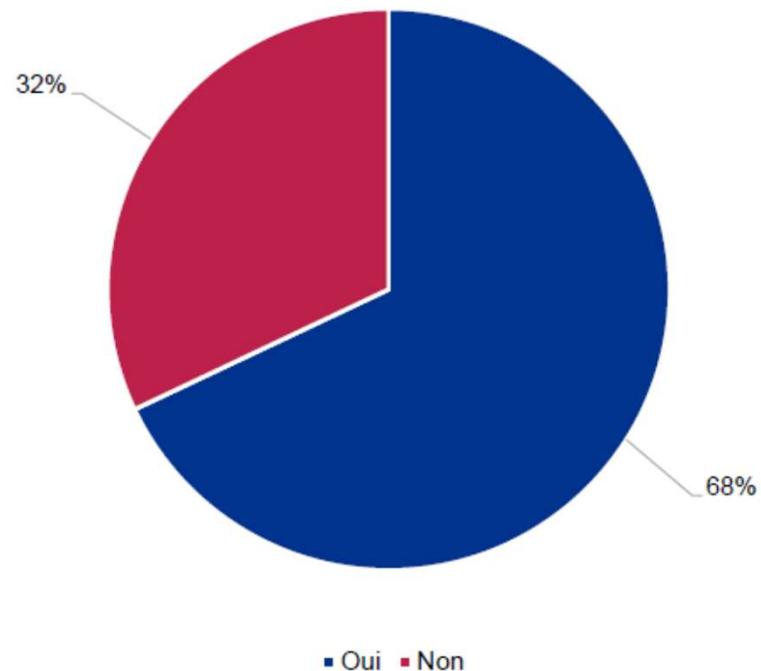
# Lieux d'exercice des médecins prescripteurs en 2023



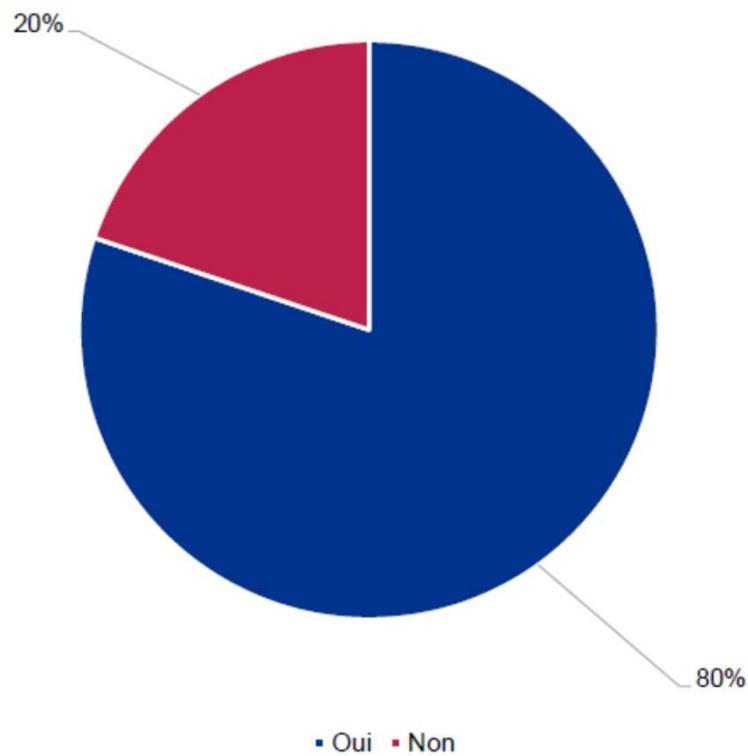
Source : ARS Grand Est - Base officielle codes postaux (DataGouv.fr) - Admin Express (IGN)  
Réalisation : ARS Grand Est / DQPI / DAES - avec QGIS - janvier 2025

**Suivi post-parcours des bénéficiaires inclus dans le dispositif Prescri'mouv :**

**Avez-vous continué une activité physique (la même ou une autre) à l'issue du BMS final (M+6)**



**Avez-vous atteints vos objectifs ?**



\* Données issues du rapport d'évaluation externe menée par KPMG en 2021 / résultats encourageants mais à consolider 13

## Perspectives après 6 ans de mise en œuvre du dispositif

- Prescri'mouv est un dispositif vivant et fait l'objet d'une évaluation continue pour répondre aux attentes des usagers, des professionnels et de l'ARS
- Plusieurs mesures visant à améliorer le dispositif ont déjà été mises en œuvre : ouverture à l'ensemble des malades chroniques, recensement de l'offre via une cartographie en ligne, évolution du modèle économique...
- ...mais encore de nombreux travaux à mener

## Orientations de l'ARS GE

- poursuivre la mise en œuvre du dispositif dont la montée en charge est plus que satisfaisante mais pose la question de sa **soutenabilité financière**
- faire évoluer l'accompagnement proposé au patient au regard des retours terrain
- mieux prendre en compte la **réduction des ISTS** → réflexion sur une **tarification solidaire**
- réaliser une **évaluation**
  - des **effets et impact du dispositif** à distance de l'accompagnement proposé, notamment sur le versant « pérennisation de la pratique » et satisfaction patient etc...
  - de **l'adhésion des médecins** au dispositif (en cours)

## 2. Activité physique adaptée en établissement thermal

- 9 stations thermales en GE (données AM juillet 2023)
- orientations thérapeutiques concernent la rhumatologie (9 établissements), les affections digestives (3 établissements), les affections urinaires (2 établissements), les affections ORL (2 établissements) et les pathologies cardio-vasculaires
- Le nombre de curistes potentiel en région Grand Est est estimé à 45 000 curistes par an

## 2. Activité physique adaptée en établissement thermal

- Sur les 9 établissements thermaux de la région **3 sont actuellement effecteurs d'un dispositif de sport-santé** dont 2 dans le cadre de **Prescrimouv'** (Bains-les-Bains dans le 88 et Nancy Thermal dans le 54)
- Les thermes d'Amnéville (57) quant à eux sont effecteurs du dispositif **Work & Mouv**, destiné à favoriser la pratique d'une activité physique en milieu professionnel
- Dans les 3 cas, les dispositifs mis en place **ne sont pas proposés aux curistes mais à des patients/salariés externes**
- Certains curistes ont manifesté un intérêt pour le dispositif

## 2. Activité physique adaptée en établissement thermal

- ➔ Les stations thermales constituent un lieu privilégié pour l'APA
- ➔ En GE, possibilité de financer la reprise d'activité physique au sein de stations thermales
  - ➔ En s'appuyant sur les maisons sport- santé du territoire
  - ➔ En poursuivant la sensibilisation des médecins thermaux et des professionnels
  - ➔ En renforçant la communication (affiches, flyers etc...)



# Merci de votre attention